

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

**Concours National pour L'obtention  
du Prix Algérien de la Qualité Année 2018**

Références : - Décret exécutif n° 02-05 du 06 janvier 2002  
- Arrêté du 03 avril 2002)

Le Ministère de l'Industrie et des Mines lance un concours national visant l'attribution du Prix Algérien de la Qualité au titre de l'édition 2018 afin de récompenser les entreprises et les organismes pour les efforts consentis en faveur de l'amélioration et du développement de la qualité.

Le Prix Algérien de la Qualité comporte :

- Une récompense financière d'un montant de deux millions de dinars algériens (2.000.000 DA),
- Un trophée honorifique,
- Un diplôme d'honneur.

Les entreprises et organismes certifiés selon les différents systèmes de management, intéressés par le présent avis, sont invités à retirer le cahier des charges relatif au concours à l'adresse suivante :

Ministère de l'Industrie et des Mines  
Division de la Qualité et de la Sécurité Industrielle,  
\_ 5<sup>ème</sup> étage \_  
Immeuble le Colisée, 2 rue Ahmed Bey - Alger - Algérie

Ou bien le télécharger du site Internet du Ministère :  
[www.industrie.gov.dz](http://www.industrie.gov.dz)

La date limite de dépôt des dossiers de participation est fixée au **premier juillet 2018**.